

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
REUNION DU 4 DECEMBRE 2023**OBJET : Création d'un conseil de crèche au sein du multi accueil les Lapins Bleus.**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, le Conseil Municipal de Lezoux s'est réuni en séance plénière à la salle de spectacle «Le Lido». La présidence de la réunion était assurée par Monsieur Alain COSSON, Maire.

**Effectif légal du
Conseil Municipal :**
29

**Nombre de
Conseillers en
exercice :** 29

**Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :** 29

Nombre de votants :
29

**Date de
convocation :**
28 novembre 2023

Etaient présents :

M. Alain COSSON	Mme Florence RECOQUE-LAFARGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Brigitte BOITHIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Célia BERNARD
Mme Catherine MORAND	M. Guillaume FRICKER
M. Bernard BORY	M. Thierry ORCIÈRE
Mme Anne ROZIÈRE	M. Romain FERRIER
M. Marcel DOMINGO	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie ROCHE	M. Gilles MARQUET
Mme Caroline AGIER	M. Ismaël MAÇNA
Mme Sandrine FONTAINE	Mme Fabienne DESCHERY
M. Norbert DASSAUD	M. Michel GOBERT
M. Gérald FÉDIT	Mme Marlène BREBION
Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE	

Avaient donné procuration :

Mme Anne-Marie OLIVON à Mme Anne ROZIÈRE
M. Jean-Marc PELLETEY à M. Marcel DOMINGO
M. Jean-François BRIVARY à M. Bernard BORY
Mme Frédérique COPPIN à Mme RECOQUE-LAFARGE

Secrétaire de séance : M. Romain FERRIER

Madame MORAND propose aujourd'hui au Conseil Municipal d'instituer un conseil de crèche au sein du multi accueil LES LAPINS BLEUS.

Ce conseil de crèche aura pour objectif d'informer les parents sur l'actualité et les projets petite enfance de la collectivité, mais également de recueillir leur avis sur le fonctionnement de la structure et leurs propositions /idées en faveur des enfants.

Espace de dialogue, de communication et d'information entre les parents usagers et la collectivité, le conseil de crèche devrait favoriser l'émergence d'actions concertées ; les échanges pourront porter sur les activités, les projets, les aménagements de la structure etc...

Le Conseil de crèche sera présidé par le Maire et/ou la l'Adjointe en charge de la petite enfance et composé comme suit :

- la directrice du Multi accueil et/ou son Adjointe
- un représentant des professionnels de l'équipe du multi accueil
- au moins 2 représentants des parents
- un représentant de la Caisse d'Allocations familiales
- un représentant de la Protection Maternelle et Infantile

Pourra également participer aux réunions du conseil de crèche : la chargée du développement de l'action sociale du CCAS de la commune.

L'assemblée est invitée à bien vouloir accepter la création de cette instance consultative et approuver le règlement intérieur de l'instance qui se réunira pour la 1^{ère} fois début 2024. Le règlement de fonctionnement de l'instance sera annexé à la délibération du Conseil.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Lezoux, le 5 décembre 2023

